

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

**Décision n° 28864 du 17 mai 2023
portant inscription sur la liste des candidats admis au concours prévu à l'article 6-4 du décret n°
2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie
(OG TITRES) – session 2023.**

NOR : IOMJ2312622S

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2019-14 du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 08 août 2022 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 16 mai 2023.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves orales et sportives du concours sur titres d'admission dans le corps des officiers de gendarmerie (OG TITRES) - session 2023, les vingt (20) candidats et candidates dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	N° candidature
Monsieur	Savigneux	Savigneux	Théophile	1255017
Monsieur	Halopeau	Halopeau	Alexandre	1273496
Madame	Henry	Henry	Emma	1242182
Monsieur	Durand	Durand	Dimitri	1272242
Monsieur	Mercier	Mercier	Camille	1272240

Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	N° candidature
Monsieur	Chappuis	Chappuis	Corentin	1272024
Monsieur	Van-Schendel	Van-Schendel	Maxime	1273615
Monsieur	Bayon	Bayon	Alex	1240973
Monsieur	Darcel	Darcel	Baptiste	1271655
Monsieur	Avondo	Avondo	Louis	1245398
Monsieur	Thoorens	Thoorens	Louis-Marie	1271308
Monsieur	Lorange	Lorange	Alexis	1273507
Monsieur	Tercier	Tercier	Dorian	1273589
Monsieur	Joly	Joly	Mathieu	1270723
Madame	Gaspar	Gaspar	Laura	1271802
Monsieur	Delaporte	Delaporte	Benoît	1272755
Madame	Fradet	Fradet	Elisa	1249407
Madame	Monchablon	Monchablon	Léa	1272525
Monsieur	Grasset	Grasset	Alexandre	1273492
Monsieur	Darbion	Darbion	Théo	1270718

Article 2

Les candidats et candidates dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	N° candidature
Madame	Tignères	Tignères	Manon	1272516
Monsieur	Bottos	Bottos	Corentin	1255463
Monsieur	De-La-Tullaye	De-La-Tullaye	Guillaume	1272882
Monsieur	Susplugas	Susplugas	Nicolas	1273511
Monsieur	Lotterie	Lotterie	Mathis	1272503
Monsieur	Zimmermann	Zimmermann	Virgile	1270717
Monsieur	Gomez	Gomez	Lucas	1254335
Monsieur	Hoff	Hoff	Thibault	1272487
Monsieur	Ledez	Ledez	Victor	1273506
Monsieur	Vernotte	Vernotte	Florian	1272229
Madame	Henry	Henry	Laura	1271302

Article 3

Conformément au décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008, seuls les candidats et candidates qui seront titulaires à la date d'incorporation à l'EOGN d'un titre d'ingénieur ou d'un titre conférant le grade de master seront admis à la formation initiale dispensée par l'École des officiers de la gendarmerie nationale en cas de réussite au concours.

Article 4

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire au-delà de deux mois après la date d'incorporation à l'EOGN.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation,
le général de division Édouard HUBSCHER
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNE